

Octobre- Décembre 2023

# DROITS DE L'HOMME

## NOTE D'INFORMATION

### TRIMESTRIELLE SUR LA

# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## RÉSUMÉ

- Au quatrième trimestre 2023, la Division des droits de l'homme de la MINUSCA a documenté 860 violations et atteintes aux droits de l'homme, ayant affecté 1 199 civils ; soit une augmentation de 53% des violations et de 39% des victimes par rapport au troisième trimestre 2023.
- Parmi les groupes armés, Azandé Ani Kpi Gbé a été responsable du plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme (181) et l'UPC du plus grand nombre de victimes (180). Parmi les acteurs étatiques, les FACA ont été responsables du plus grand nombre de violations des droits de l'homme (86) et la Gendarmerie du plus grand nombre de victimes (170).
- Les violations les plus récurrentes sont liées au droit à l'intégrité physique et mentale (20%), au droit à la liberté et à un procès équitable (18%), au droit à la vie (14%), au droit à la propriété (14%) et aux violences sexuelles liées au conflit (14%).
- Au moins 137 civils, dont 101 hommes, 21 femmes, 11 garçons et quatre mineurs dont le sexe n'a pu être déterminé, ont été tués (soit une augmentation de 83% par rapport au troisième trimestre 2023). Les groupes armés Azandé Ani Kpi Gbé et UPC ont été responsables de la plupart de ces meurtres.
- Au moins 214 enfants, dont 158 garçons, 55 filles et un groupe de mineurs (sexe indéterminé) ont été recrutés et utilisés dans le conflit. Le groupe armé anti-balaka affilié au CPC a été responsable de la plupart de ces victimes.
- Le Haut-Mbomou a été la préfecture la plus touchée en termes de violations et d'atteintes aux droits de l'homme (282) et de victimes (241).

# DÉVELOPPEMENTS SIGNIFICATIFS LIÉS AUX DROITS DE L'HOMME

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023, les autorités nationales, avec l'appui des partenaires dont la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ont entrepris diverses initiatives positives pour renforcer le respect des droits de l'homme dans le pays.

Le 11 décembre, dans le cadre de la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) s'est engagé à renforcer sa coopération avec les organes de traités et les mécanismes d'élaboration de rapports, et à mettre en place un mécanisme national de prévention contre la torture. Il s'est aussi engagé à mettre en œuvre la politique nationale des droits de l'homme afin de remplir ses obligations nationales et internationales en matière de droits de l'homme. Le Ministère de la Justice a collaboré avec la MINUSCA pour organiser des forums locaux sur les droits de l'homme. L'université de Bangui et la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ont organisé des sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation pour 3 500 personnes (dont environ 30 % de femmes) dans 14 localités du pays.

Du 15 au 17 novembre 2023, le Ministre-conseiller de la Présidence de la République en charge des violences sexuelles liées aux conflits (VSLC), avec le soutien du Bureau de la RSSG en charge des violences sexuelles dans les conflits et de la MINUSCA, a organisé une table ronde de haut niveau sur la lutte contre l'impunité liée aux VSLC. Cette table ronde avait pour objectif d'élaborer une

feuille de route nationale pour renforcer le système judiciaire dans la lutte contre les VSLC.

Au cours du trimestre en revue, les autorités ont continué d'autoriser l'accès des centres de détention à la Division des droits de l'homme (DDH) afin que celle-ci puisse faire le monitoring de la détention et poursuivre le dialogue avec les autorités compétentes pour mettre en place des mesures correctives. La MINUSCA se félicite des mesures prises par certaines autorités pour améliorer les conditions de détention et assurer le respect des procédures régulières. Par exemple, suite au plaidoyer de la DDH, au moins 42 victimes qui avaient été détenues arbitrairement ont été libérées à Bangui, Bossangoa, Ndélé, Bambari, Obo et Bangassou. Par ailleurs, le retour du Procureur et du Président du Tribunal de Grande Instance de Ndélé devrait contribuer de manière significative aux efforts en cours pour lutter contre l'impunité et renforcer le respect des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la détention arbitraire.

A Bangui, la première session de la Cour Militaire s'est ouverte le 30 octobre et s'est achevée le 17 novembre. Il est à noter que cette session est la première depuis 2021. Au total, 20 audiences ont eu lieu et 23 accusés ont été condamnés à des peines allant de trois mois avec sursis à 20 ans de travaux forcés. Une session criminelle extraordinaire de la Cour d'appel de Bangui a également débuté le 4 décembre.<sup>1</sup> Cinquante et un (51) audiences ont eu lieu. Assurer la régularité de ces sessions sera essentiel pour renforcer l'état de droit et les efforts continus de lutte contre l'impunité en RCA.

<sup>1</sup> La session a pris fin le 17 janvier 2024.

En droite ligne avec son appui stratégique aux institutions nationales, le DDH a soutenu la participation du gouvernement de la RCA à la 54<sup>ème</sup>

session du Conseil des droits de l'homme du 9 au 13 octobre 2023 à Genève (Suisse).

---

## CONTEXTE

---

Malgré ces avancées significatives en matière de droits de l'homme, des efforts concertés restent nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité qui continuent d'avoir un impact sur la protection des civils et la pleine réalisation des droits de l'homme. La période couverte par le rapport a été marquée par des opérations militaires des forces de défense et de sécurité et les autres personnels de sécurité (APS) contre des groupes armés, des affrontements entre groupes armés et des tensions ethniques accrues, parfois liées à la transhumance.

Dans la région de l'**Équateur**,<sup>2</sup> des affrontements entre des groupes armés et les FACA et APS dans les préfectures de Nana-Mambéré et de Mambéré-Kadéï ont entraîné des meurtres, pillages, prises d'otages et mauvais traitements à l'encontre de civils.

Dans la région de **Yadé**,<sup>3</sup> le 2 novembre, des affrontements entre des éléments de l'UPC et des FACA dans les localités de Moyenne Sido et de Mbo, préfecture d'Ouham-Fafa, ont entraîné la mort de deux civils et la destruction de magasins et d'habitations. Le 24 novembre, plusieurs attaques d'éléments armés de l'UPC contre des positions des FACA dans la même ville ont entraîné la mort d'un enfant touché par une balle perdue.

En outre, les activités des groupes armés continuent d'avoir un impact négatif sur la situation sécuritaire et des droits de l'homme. Le 21 décembre, des

éléments armés, dont des hommes associés au groupe 3R, ont attaqué le village de Nzakoundou, dans la préfecture de Lim-Pendé, dans un contexte de tensions ethniques accrues dans la région. La DDH a documenté au moins 18 civils tués (dont deux femmes et deux mineurs) et quatre autres blessés. Les assaillants ont également pillé le village et incendié 900 maisons. En outre, les incursions des éléments du groupe 3R dans les localités de Sakamadji, Amada Gaza et dans un site minier situé à 7 km de Beina, dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï, ont entraîné des meurtres, des mauvais traitements et des enlèvements de civils.

Dans la région de **Kaga**,<sup>4</sup> les civils et le personnel humanitaire ont continué à être victimes des exactions des groupes armés dans les préfectures de Nana-Gribizi et Ouham-Fafa et plus particulièrement sur les axes Batangafo-Ouandago, Batangafo-Ouogo, Dekoa-Bouca et Ndélé-Diki. Des éléments armés affiliés au CPC et aux anti-balaka ont été impliqués dans des meurtres, enlèvements, mauvais traitements et appropriations de biens. Ces incidents ont un impact direct sur l'acheminement de l'aide humanitaire dans la région, affectant ainsi des services essentiels tels que la santé et l'éducation.

---

<sup>2</sup> Dans le cadre de ce rapport, la région de l'Équateur comprend les préfectures de Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré et Mambéré.

<sup>3</sup> Dans le cadre de ce rapport, la région de Yade comprend les préfectures de Ouham, Ouham-Fafa, Ouham-Pendé et Lim-Pendé.

<sup>4</sup> Dans le cadre de ce rapport, la région de Kaga comprend les préfectures de Kemo, Nana-Gribizi et Ouaka (les chiffres de l'Ouham-Fafa sont inclus dans la région de Yadé sous la préfecture de l'Ouham).

Dans la région de **Fertit**,<sup>5</sup> préfecture de la Haute Kotto, des éléments de l'UPC ont continué à attaquer les civils dans le triangle Ouadda, Sam-Ouandja et Ouanda-Djallé, où des cas de meurtres, de viols, d'enlèvements, d'atteintes à l'intégrité physique, d'appropriation et de destruction de biens, de recrutement d'enfants et de travail forcé ont été documentés. À la suite de ces incidents, la population locale a souvent fui la région

Dans la région du **Haut-Oubangui**,<sup>6</sup> en particulier dans la préfecture du Haut Mbomou, un ensemble d'abus contre la population civile impliquant les éléments des groupes UPC, Azandé Ani Kpi Gbé et anti-Balaka a été documenté. Des cas de violences sexuelles liées au conflit, d'enlèvement, de recrutement et d'utilisation d'enfants et de mauvais traitements ont été signalés. En outre, des inquiétudes ont été exprimées quant à la possibilité d'une nouvelle confrontation entre les groupes armés Azandé Ani Kpi Gbé et UPC à Mboki ; ce qui pourrait entraîner une nouvelle vague de déplacement des personnes qui sont retournées à

Mboki après les affrontements du 8 mai et du 20 juin 2023.

Dans la **région des Plateaux**, préfecture de la Lobaye, le groupe 3R a été impliqué dans des cas de meurtres, d'enlèvements et d'appropriation et de destruction de biens, notamment dans les localités de Noukane, Boda et Mato.

Par ailleurs, le début de la saison de transhumance a exacerbé les tensions ethniques et rappelé la nécessité de prendre des mesures concrètes pour renforcer la cohésion sociale et pour prévenir et répondre aux cas de violence entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs. Les régions de Yadé, des Plateaux, de Kaga et du Haut-Oubangui ont particulièrement été affecté par ces tensions. Par exemple, le 22 octobre à Bonaguïro (20 km de Boganangone), dans la région des **Plateaux**, des affrontements entre agriculteurs et éleveurs ont entraîné la mort de deux agriculteurs et de 12 éleveurs peuls. Le 9 novembre, à Paoua, des tensions ethniques ont entraîné la destruction de boutiques du marché central, d'une vingtaine de maisons et de quatre voitures

---

## TENDANCES GENERALES

---

Au cours du quatrième trimestre 2023, la DDH a documenté une **augmentation de 53 %** des violations et atteintes aux droits de l'homme et une **augmentation de 39 %** du nombre de victimes, par rapport au trimestre précédent. Entre octobre et décembre 2023, la DDH a vérifié **860** violations et atteintes aux droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire (DIH) qui ont affecté **1 199** victimes civiles.<sup>7</sup> Les groupes armés signataires de l'*Accord politique pour la paix et la réconciliation* (APPR-

RCA) ont été responsables de **36%** des violations des droits de l'homme (**307**) et de **39%** des victimes (**463**). Les acteurs étatiques ont été responsables de **36%** des violations des droits de l'homme (**310**) et de **43%** des victimes (**516**).

Il convient de noter que la plupart des violations (**176 violations ayant affecté 243 victimes**) sont liées au droit à l'intégrité physique et mentale, principalement les mauvais traitements (114 violations ayant affecté 167 victimes). La majorité des victimes (**390**) sont liées

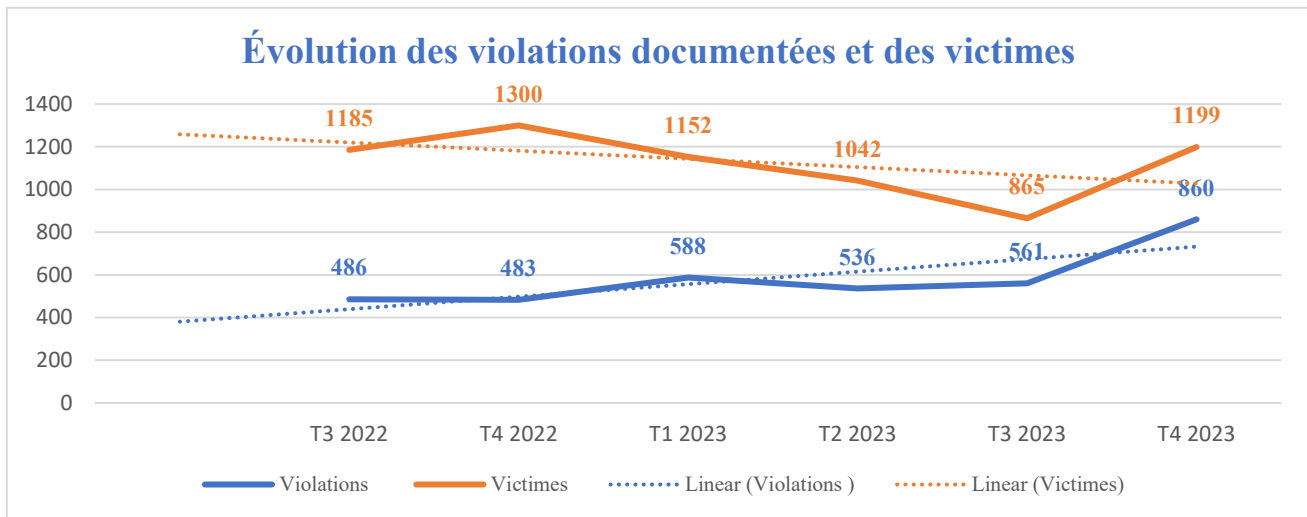
---

<sup>5</sup> Dans le cadre de ce rapport, la région de Fertit comprend les préfectures de Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto et Vakaga.

<sup>6</sup> Dans le cadre de ce rapport, le Haut-Oubangui comprend les préfectures de Basse-Kotto, Haut-Mbomou et Mbomou.

<sup>7</sup> Depuis janvier 2022, conformément à la méthodologie du HCDH, la DDH documente toutes les violations des droits de l'homme qui se sont produites au cours d'un seul incident et à l'encontre de différentes victimes. Depuis juillet 2022, la Division document également toutes les violations par victime (violations multiples). En outre, depuis juin 2022, la DDH rapporte systématiquement les cas de détention arbitraire par les autorités de l'État qui dépassent le délai légal de garde, ainsi que les conditions illégales de détention.

## Évolution des violations documentées et des victimes



au droit à la liberté et à un procès équitable, plus particulièrement aux arrestation et détentions arbitraires.

D'autres acteurs, y compris des groupes armés non-signataires de l'APPR-RCA, ont été responsables de 28 % des atteintes (243) et de 19 % des victimes (225).

La MINUSCA a constaté une augmentation significative (61%) du nombre d'atteintes commises par les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, principalement en raison des atteintes aux droits de l'homme perpétrées par l'UPC (177 atteintes ayant affecté 180 victimes). De même, il y a eu une augmentation significative (200%) du nombre d'atteintes commises par d'autres acteurs, y compris des groupes armés non-signataires de l'APPR-RCA,

principalement en raison des atteintes perpétrées par le groupe Azandé Ani Kpi Gbé (181 atteintes ayant affecté 125 victimes).

La plupart des violations et des victimes de VSLC ont été documentées dans la préfecture du **Haut-Mbomou** (64 violations ayant affecté 59 victimes). Elles ont été, généralement, perpétrées concomitamment avec le recrutement et l'utilisation forcés d'enfants et les mauvais traitements. La plupart des victimes de recrutement et d'utilisation forcés d'enfants ont été documentées dans la préfecture de **Mbomou** (11 violations ayant affecté 127 victimes).

## VIOLATIONS

La majorité des violations et atteintes aux droits de l'homme étaient liées au **droit à l'intégrité physique et mentale**, notamment la torture, les mauvais traitements, les mutilations et les blessures (176), au **droit à la liberté et à un procès équitable**

. Au cours de la période considérée, 243 personnes (dont 145 hommes, 42 femmes, 22 garçons, 26 filles et huit groupes de victimes collectives, y compris un groupe d'enfants de sexe indéterminé) ont été victimes de violations du **droit à l'intégrité physique et mentale** ; ce qui représente une

notamment les arrestations et détentions arbitraires y compris les conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales relatives au traitement des détenus (159), au **droit à la propriété** (121), au **droit à la vie** (121) et aux **cas de VSLC** (117)

augmentation de 33 % du nombre de victimes et de 60 % du nombre de violations par rapport au trimestre précédent. Il convient de noter que les violations/atteintes du droit à l'intégrité physique et mentale représentent 20 % du total de violations et atteintes. Spécifiquement, les mauvais traitements

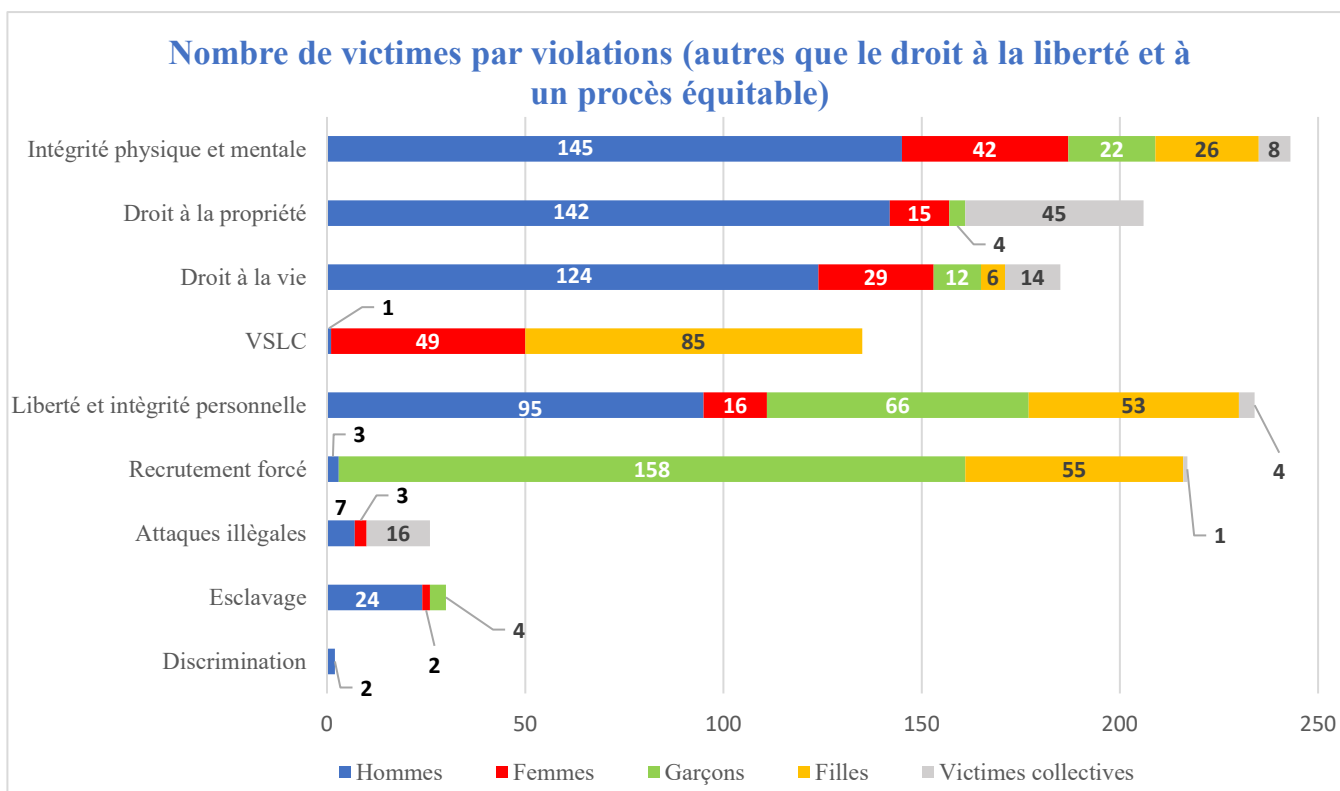
(114 violations ayant affecté 167 victimes) ont été le type de violation le plus courant dans cette catégorie, suivis par les mutilations et les blessures (30 violations ayant affecté 39 victimes).

**Les acteurs étatiques** ont été responsables de 36% des violations du droit à l'intégrité physique et mentale et de 35% des victimes. Il convient de relever le cas du 1er novembre, à Paoua, préfecture de l'**Ouham-Pendé**, où un homme de 67 ans, accusé de sorcellerie, a été battu par huit éléments des FACA devant l'hôtel de ville. Pendant que l'un des éléments des FACA se tenait sur le visage de la victime, les autres la frappaient avec des bâtons.

**Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA** ont été responsables de 35 % des violations au droit à l'intégrité physique et mentale (y compris les mauvais traitements, les mutilations, les blessures et les menaces à l'intégrité physique et mentale) et de 39 % des victimes. La plupart des violations se sont produites lors de violences sexuelles, notamment des viols et des attaques visant à s'emparer des biens de la population. Par exemple, le 28 novembre, à Aigbando, (PK65 au nord de Bria), préfecture de la

**Haute-Kotto**, des éléments du CPC/UPC ont menacé, maltraité et se sont appropriés les biens d'un homme de 24 ans à Aigbando. Il était accusé d'être un élément anti-balaka et les éléments armés lui demandait de nommer d'autres éléments anti-balaka à Aigbando et dans ses environs qu'ils connaissaient. Lorsqu'il a nié les accusations, il a été condamné à une amende de 500 000 XAF (environ 830 USD) et a été fouetté en public. La victime a payé 40 000 XAF (environ 67 USD) à la suite des menaces de mort proférées par les éléments du CPC.

**Les violations du droit à la liberté et à un procès équitable** représentent 18% du nombre total de violations des droits de l'homme (y compris les arrestations et détentions arbitraires) et 33% des victimes ; soit une augmentation de 6 % du nombre de violations et de 20 % du nombre de victimes par rapport au trimestre précédent. Dans la plupart des cas, les détenus ont été retenus au-delà de la durée légale et/ou soumis à des conditions de détention inhumaines qui ne respectent pas les normes nationales et internationales minimales. Au cours de



la période considérée, **390** personnes ont été victimes de violations du droit à la liberté et à un procès équitable, toutes commises par des acteurs étatiques (dont **333** hommes, **sept** femmes, **22** garçons, **cinq** filles et **23** groupes de victimes collectives).

Les **VSLC** représentent **14 %** du nombre total de violations des droits de l'homme et **11 %** des victimes. Au cours de la période en revue, au moins **117** cas de **VSLC** ayant affecté **135** victimes (**49** femmes, **85** filles et **un** homme) ont été documentés ; ce qui représente une augmentation de **160%** des violations et de **73%** des victimes par rapport au trimestre précédent. Il est à noter que l'augmentation significative des cas de VSLC est principalement due aux exactions commises par les éléments des groupes **Azandé Ani Kpi Gbé** (**38** cas de VSLC ayant affecté **21** victimes) et **UPC** (**34** cas de VSLC ayant affecté **44** victimes) dans les préfectures du **Haut-Mbomou** et de la **Haute-Kotto**. La plupart de ces atteintes se sont produits avant la période en revue mais ont été vérifiées et documentées en octobre, novembre et décembre 2023. Les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA**, les **autres acteurs** et les **acteurs étatiques** ont été responsables respectivement de **50%**, **37%** et **14%** des cas de VSLC. Plus précisément, **91** cas de viols ayant affecté **130** victimes, principalement des filles (**84**), ont été documentés, dont **48 %** dans la préfecture du **Haut-Mbomou**, impliquant les éléments des groupes **Azandé Ani Kpi Gbé** (**21** atteintes ayant affecté **20** victimes) et **UPC** (**19** atteintes ayant affecté **31** victimes). Sur l'ensemble du territoire, les groupes armés et plus spécifiquement les éléments de l'**UPC** ont été responsables du viol de **41** victimes (**28** atteintes), dont **32** filles. Par exemple, le 22 octobre, à **Kpokpo**, dans la préfecture de **Nana-Gribizi**, six éléments armés affiliés au CPC ont violé et maltraité deux femmes dans un champs où les victimes étaient allées récolter des ignames. Elles ont été

battues avec des bâtons et des cordes avant d'être violées jusqu'à ce qu'elles perdent connaissance. Elles ont ensuite reçu des soins médicaux et psychosociaux. De même, les éléments du groupe **3R** ont violé 18 victimes (13 violations) dont sept filles. De plus, les **FACA** ont été responsables de huit cas de viols ayant affecté sept victimes, dont cinq filles. Il convient de noter qu'au-delà des chiffres susmentionnés, les cas de violence sexuelle ne sont toujours pas suffisamment signalés.

**Les violations au droit à la propriété** représentent **14%** des violations et atteintes aux droits de l'homme (**121** violations) ayant affecté **206** victimes (**142** hommes, **15** femmes, **4** garçons et **45** groupes de victimes collectives). Les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** ont été responsables de **45%** de ces atteintes qui ont affecté **116** victimes et les acteurs étatiques de **28%** ayant affecté **38** victimes. D'**autres acteurs** ont été responsables de **26%** des violations et atteintes ayant affectés **52** victimes, le groupe **Azandé Ani Kpi Gbé** étant responsable de **13** atteintes ayant affecté **17** victimes. La plupart des violations du droit de propriété ont été perpétrées par l'**UPC** (**31** atteintes ayant affecté **70** victimes) et les **FACA** (**18** violations ayant affecté **19** victimes).

La DDH a documenté **46** cas de **recrutement et d'utilisation d'enfants** ayant affecté **214** victimes et **17** cas de **mariage forcé** ayant affecté **16** victimes. La plupart de ces violations se sont produites en dehors de la période de référence, mais ont été vérifiées et documentées au cours du quatrième trimestre.

Il convient de noter que les éléments du groupe **Azandé Ani Kpi Gbé** avaient pour habitude d'enlever des enfants sur le chemin de l'école ou à leur domicile la nuit et de les menacer de mort s'ils refusaient de rejoindre leurs rangs. Une fois dans leur base, ils étaient battus, "vaccinés"<sup>8</sup> et forcés de travailler à la base et de participer à l'entraînement militaire. Les filles étaient également battues,

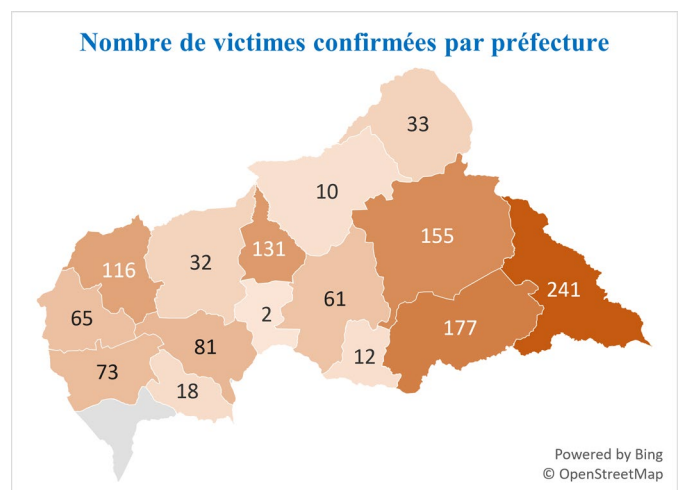
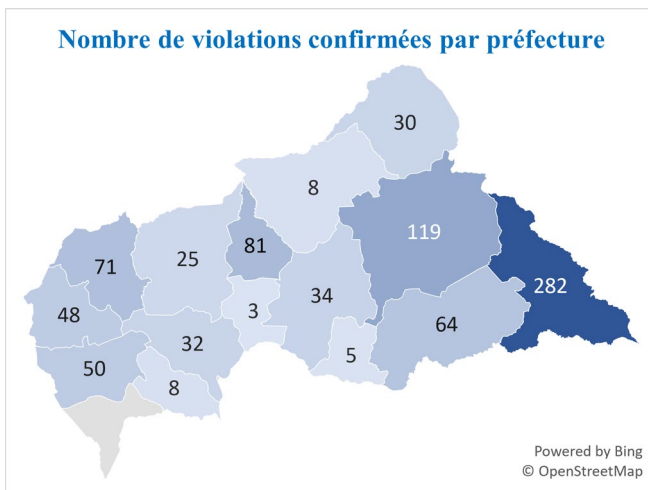
---

<sup>8</sup> La scarification consiste à frotter leurs plaies avec un produit destiné à les rendre violentes.

"vaccinées" et on leur donnait des "maris". La plupart des filles interrogées ont été victimes de

mariages forcés, certaines ayant été enlevées plusieurs fois.

## TENDANCES GÉOGRAPHIQUES



Du 1<sup>er</sup> octobre La plupart des violations et atteintes aux droits de l'homme, ainsi que des victimes, ont été documentées dans la région du **Haut- Oubangui** (351 violations ayant affecté 430 victimes) ; soit une augmentation de 328% des violations et de 189% des victimes par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation est largement due au nombre élevé d'atteintes aux droits de l'homme (181) perpétrées par le groupe **Azandé Ani Kpi Gbé** ayant affecté 125 victimes et de l'**UPC** (98) ayant affecté 96 victimes dans la préfecture du **Haut-Mbomou**. L'augmentation résulte également du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les **anti-balaka affiliés au CPC** dans la préfecture de **Mbomou** (81 enfants). Les violations et atteintes documentées dans la région du **Haut-Oubangui** comprennent les viols (55 violations ayant affecté 84 victimes), les enlèvements (54 violations ayant affecté 124 victimes), les meurtres (47 violations ayant affecté 71 victimes), les mauvais traitements (49 violations ayant affecté 51 victimes), le recrutement et l'utilisation d'enfants (41 violations ayant affecté 206 victimes),

l'appropriation de biens (25 violations ayant affecté 30 victimes) et les mariages forcés (17 violations ayant affecté 16 victimes).

Dans la région de **Fertit**, le DDH a documenté une augmentation du nombre de violations et de victimes (157 violations ayant affecté 198 victimes) par rapport au trimestre précédent (128 violations ayant affecté 157 victimes). Les violations documentées comprennent, entre autres, des violations du droit à la liberté et à un procès équitable (24 violations ayant affecté 50 victimes), des mauvais traitements (21 violations ayant affecté 58 victimes) et des VSLC (12 violations et 16 victimes). En outre, huit cas de travail forcé ayant affecté 25 victimes ont été documentés. L'**UPC** a été impliquée dans la plupart des atteintes (68) ayant affecté 65 victimes, suivie par les **hommes armés non identifiés** (22) ayant affecté 21 victimes. Les **FACA** ont été responsables de 19 violations ayant affecté 18 victimes. La préfecture de **Haute-Kotto** a été la plus touchée avec 119 violations ayant affecté 155 victimes.



Dans la région de **Kaga**, comme au trimestre précédent, le DDH a documenté **118** violations et atteintes. Cependant, le nombre de victimes a diminué (**194** contre **238** au trimestre précédent). La plupart des violations et atteintes étaient liées au droit à la liberté et au procès équitable (**44** violations ayant affecté **108** victimes), aux mauvais traitements (**13** violations ayant affecté **15** victimes) et aux VSLC (**12** violations ayant affecté **11** victimes). Les violations et atteintes étaient principalement imputables aux **FACA** (**17** violations ayant affecté **13** victimes). Il convient de noter que lorsqu'ils ont agi conjointement avec les **APS** ou les Forces de sécurité intérieure (FSI), les **FACA** ont été responsables de **huit** violations supplémentaires ayant affecté **neuf** victimes. En ce qui concerne les groupes armés, c'est l'**UPC** qui a commis le plus d'atteintes (11 violations ayant affecté 19 victimes). La préfecture de **Nana- Gribizi** a été la plus touchée, avec **81** violations et atteintes ayant affecté **131** victimes.

Dans la région de l'**Équateur**, une augmentation du nombre de violations a été documentée (**98** violations par rapport à 73 au trimestre précédent). De même, le nombre de victimes a augmenté (**138** contre 95 au trimestre précédent). Ces violations et atteintes comprennent, entre autres, la violation du droit à la liberté et à un procès équitable (**31** violations ayant affecté **74** victimes), les mauvais traitements (**11** violations ayant affecté **13** victimes) et les meurtres (**9** violations ayant affecté **9** victimes). Les **FACA**, agissant seules, ont été responsables de la plupart des violations (**17** ayant affecté **14** victimes). Avec les **APS**, elles ont commis **neuf** violations ayant affecté **neuf** victimes. La Gendarmerie a été impliquée dans **14** violations ayant affecté **40** victimes. Les violations commises par les **APS** seuls ont augmenté au cours de la période en revue (**huit** violations ayant affecté **sept** victimes) contre trois violations ayant affecté trois victimes au cours du trimestre précédent. Ceci est

dû aux cas d'atteinte à l'intégrité physique et mentale, d'appropriation ou de destruction de biens, de travail forcé et de recrutement et d'utilisation d'enfants perpétrés par les **APS** et documentés dans les localités de Baoro, Wantiguira, Kpocité et Bouar. Bien que le nombre d'atteintes perpétrées par les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** ait diminué au cours de la période couverte par le rapport, leurs attaques violentes continuent d'affecter la population civile de la région. Le 7 novembre, près de Pâté, dans la préfecture de Nana-Mambéré, les éléments du groupe 3R et anti-balaka ont tué trois hommes, dont un gendarme, son aide de camp et son fils de 20 ans, et ont blessé une femme et un garçon de quatre ans. La préfecture de la **Mambéré-Kadéï** a été la plus touchée avec **50** violations ayant fait **73** victimes. La ville de **Bouar** a enregistré à elle seule **14** violations ayant affecté **25** victimes, principalement des détentions arbitraires.

La région de **Yadé** a connu une diminution du nombre de violations (**96**) par rapport au trimestre précédent (113) mais une augmentation du nombre de victimes (**148** contre **128** au trimestre précédent). La plupart des cas de violations et atteintes aux droits de l'homme sont liées au droit à la liberté et à un procès équitable (**18** violations ayant affecté **45** victimes), aux mauvais traitements (**16** violations ayant affecté **26** victimes) et VSLC (**16** violations ayant affecté 20 victimes). Malgré une diminution<sup>9</sup> du nombre de cas de VLSC dans la région (**18** cas de VSLC ayant affecté **22** victimes ont été documentés au cours du trimestre précédent), la préfecture de l'**Ouham-Pendé** continue de connaître de nombreux cas de viols de femmes et de filles par des éléments du groupe **3R** avec **15** cas ayant affecté **19** victimes (contre 13 cas ayant affecté 18 victimes au cours du trimestre précédent). Il convient de noter l'incident du 30 octobre, près de Koundjili, sur l'axe Paoua-Taley, dans la préfecture

---

<sup>9</sup> Une diminution des cas documentés de VSLC n'indique pas nécessairement une diminution du VSLC, car les cas de VSLC sont encore largement sous-déclarés.

d'**Ouham-Pendé**, au cours duquel des éléments du groupe 3R ont violé une jeune femme de 21 ans. La femme était dans les champs avec son jeune frère lorsque cinq éléments du groupe 3R sont arrivés, l'ont battue, l'ont attachée avant que l'un des hommes ne la viole devant son jeune frère. Lors d'un autre incident similaire sur l'axe Paoua-Taley, le 2 novembre, deux éléments armés du groupe 3R ont violé une femme de 18 ans près de Liya (à environ 45 km au sud de Paoua). Dans un autre cas, sept éléments du même groupe ont capturé la victime dans les champs, l'ont violée et lui ont volé la somme de 20 000 XAF (environ 33 USD). Les deux victimes ont reçu des soins médicaux. Il convient de noter que la DDH a également documenté neuf exécutions extrajudiciaires ou sommaires et autres meurtres dans la région de Yadé, ayant affecté 29 victimes et attribués principalement à des éléments des groupes 3R et Anti-Balaka affiliés au CPC. Les violations et atteintes dans la région ont été principalement attribuées au groupe **3R** (**43** atteintes ayant affecté **63** victimes), et à la **Gendarmerie** (12 violations ayant affecté 22 victimes). La préfecture de l'**Ouham-Pendé** a été la plus touchée avec **71** violations ayant affecté **116** victimes. Rien qu'à Paoua **18** violations ayant affecté **40** victimes, principalement des détentions arbitraires, ont été enregistrées.

Dans la région du **Plateau**, la DDH a documenté **13** violations des droits de l'homme ayant affecté **22** victimes ; ce qui représente une diminution par rapport au trimestre précédent (**23** violations et **37** victimes). La plupart des cas étaient liés à l'appropriation ou à la destruction de biens (quatre violations ayant affecté **quatre** victimes), à des enlèvements (**deux** violations ayant affecté **quatre** victimes), à des mauvais traitements (**deux** violations ayant affecté **deux** victimes) et à des meurtres (**une violation ayant affecté six** victimes). Le groupe armé **3R** a été impliqué dans la plupart des atteintes (**huit** violations ayant affecté **18** victimes) et les **FACA** ont été responsables de **quatre** violations

ayant affecté **deux** victimes). La préfecture de la **Lobaye** a été la plus touchée avec **huit** violations ayant affecté **18** victimes. La ville de **Noukané** à elle seule a enregistré **cinq** violations ayant affecté **13** victimes en raison des meurtres, mutilations et blessures, des enlèvements et de l'appropriation et la destruction de biens de civils commis par des éléments du groupe 3R. A titre d'illustration, en septembre 2023, des éléments du groupe 3R ont enlevé deux enfants d'une communauté d'éleveurs peuls et ont demandé une rançon de 1 000 000 XAF (environ 1 600 USD). La communauté peule a vendu plusieurs bœufs pour payer la rançon et obtenir la libération des deux enfants. Quelques jours plus tard, les mêmes éléments sont revenus au campement et ont enlevé deux autres enfants en demandant le paiement de la même rançon. Comme les éleveurs ne pouvaient pas payer, les éléments armés ont fouillé les lieux et saisi la somme de 300 000 XAF (environ 480 USD). Les enfants ont été libérés par la suite. Le 22 octobre, les mêmes éléments sont encore revenus au campement des éleveurs et ont exigé le paiement de la somme de 2 000 000 XAF (environ 3 200 USD). Les éleveurs ayant refusé, l'un des éléments armés a tué six civils et en a blessé deux autres. Ces derniers ont reçu des soins médicaux.

A **Bangui**, dans la région du **Bas-Oubangui**, une augmentation du nombre de violations (**27** violations au cours du trimestre actuel contre 24 violations au cours du trimestre précédent) et du nombre de victimes (**77** victimes au cours du trimestre actuel contre 62 au cours du trimestre précédent) a été documentée. Cette augmentation est principalement due au nombre élevé de violations du droit à la liberté et à un procès équitable (**17** violations ayant affecté **74** victimes). Par exemple, le 17 novembre, à Bangui, un homme de 31 ans, arrêté à Bossangoa puis transféré à Bangui le 3 novembre, est décédé en détention. À Bangui, l'homme de 31 ans était précédemment détenu à l'*Office central de répression du banditisme* (OCRB) avant d'être transféré au *Camp de Roux* le 16 novembre à la suite d'une

ordonnance de placement en détention provisoire. Le lendemain, le 17 novembre, il est décédé devant le bureau du magistrat alors qu'il attendait d'être entendu par ce dernier. Cet incident met en évidence un défi majeur pour assurer le respect des normes de détention et remédier aux détentions prolongées dans des centres qui sont souvent mal équipés et ne répondent pas aux normes susvisées. En outre, il met en lumière la situation des détenus transférés depuis les provinces, loin de leurs

familles qui pourraient leur apporter soins et assistance.

La plupart des violations documentées au cours de la période de référence dans la région sont imputables aux **APS** (six violations ayant affecté **trois** victimes) et aux **FACA** (cinq violations ayant affecté **trois** victimes). L'**OCRB** à lui seul a été responsable de **42** victimes et la **Gendarmerie** de **16**.

---

## AUTEURS

---

Au cours du quatrième trimestre 2023, **36%** des violations et atteintes aux droits de l'homme (**310**) ayant affecté **516** victimes ont été attribuées à des **acteurs étatiques** ; ce qui représente une augmentation de **7%** de violations et de **12%** de victimes par rapport au trimestre précédent. Par ailleurs, les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** ont été responsables de **36%** des atteintes (**307**) ayant affecté **463** victimes ; ce qui représente une augmentation de **61% d'atteintes** et de **49%** de victimes par rapport au dernier trimestre.

La DDH a également documenté **243** atteintes aux droits de l'homme commises par d'**autres acteurs** ayant affecté **225** victimes. La forte augmentation des atteintes et des victimes par rapport au trimestre précédent (**91** violations et **96** victimes) est principalement due au nombre élevé d'atteintes perpétrées par le groupe armé **Azandé Ani Kpi Gbé** dans la préfecture du **Haut-Mbomou**.

Les types d'atteintes les plus courantes commises par les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** sont l'appropriation de biens (**55** atteintes ayant affecté **116** victimes), le viol (**50** atteintes ayant affecté **79** victimes), les mauvais traitements (**44** atteintes ayant affecté **74** victimes), les meurtres (**43** atteintes ayant affecté **81** victimes) et les enlèvements (**35** atteintes ayant affecté **116** victimes).

Parmi les groupes armés, l'**UPC** (**177** atteintes ayant affecté **180** victimes) et les **3R** (**61** atteintes ayant affecté **90** victimes) ont été les principaux auteurs. En outre, des **éléments non identifiés du CPC** ont commis **21** atteintes ayant affecté **29** victimes et les **Anti-Balaka** affiliés aux éléments du **CPC** ont été responsables de **17** atteintes ayant affecté 106 victimes, principalement des enfants recrutés et utilisés dans le conflit. Le groupe armé **UPC** a été responsable de **42** meurtres, **32** viols de **filles** et **9** **femmes**, **46** mauvais traitements, **70** destructions ou appropriations de biens et **49** enlèvements. Par exemple, en octobre 2023, à Nzacko, dans la préfecture de **Mbomou**, des éléments de l'**UPC** ont enlevé deux filles âgées respectivement de 15 et 17 ans à leur domicile et les ont emmenées à leur base où elles ont été violées par des commandants de l'**UPC**. Au moment de la rédaction du rapport, les victimes n'avaient pas encore reçu de soins médicaux. L'**UPC** a été également responsable du recrutement et de l'utilisation de 20 enfants dans les préfectures de la **Haute-Kotto** (site minier de Ngoudja et Nzako), du **Haut Mbomou** (Bambouti et Mboki) et du **Mbomou** (Nzako). Les enfants sont utilisés pour diverses tâches, notamment le nettoyage, la lessive et la cuisine. De plus, les filles sont violées et mariées de force. En octobre 2023, à Nzacko, dans la préfecture de

Mbomou, quatre éléments de l'UPC et du CPC non identifiés ont enlevé, recruté et utilisé un garçon de 16 ans et ont abusé de son droit à la propriété. La victime a été enlevée pendant plus d'un mois et forcée à cuisiner et à laver la vaisselle et des vêtements. Il a également été privé d'une somme de 150 000 XAF (environ 250 USD) et de ses biens. Il a réussi à s'échapper lorsqu'il a été envoyé au marché.

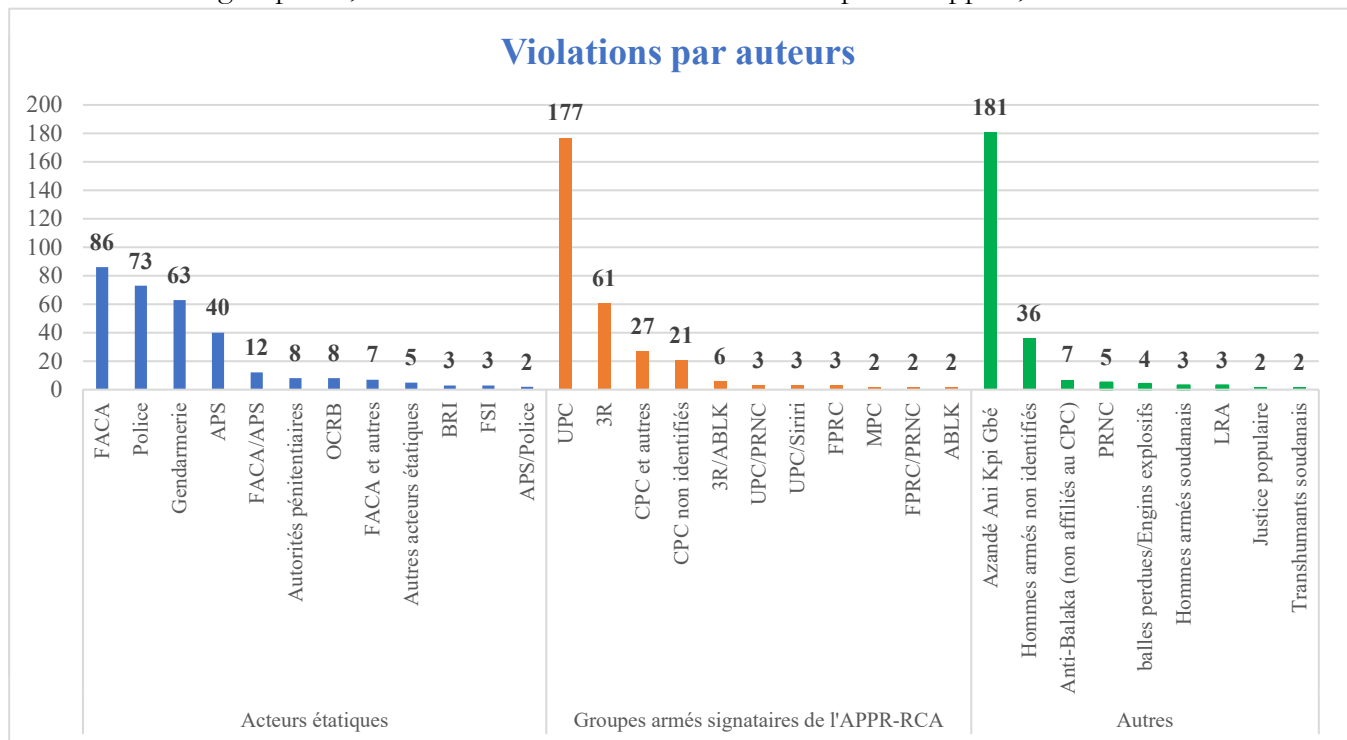
Les éléments de l'**UPC** ont été responsables de **six** cas d'attaques illégales (y compris le refus de l'aide humanitaire et les attaques contre d'autres personnes protégées) ayant affecté **15** victimes. L'UPC a commis le plus d'atteintes aux droits de l'homme dans la préfecture du **Haut-Mbomou** (76 violations ayant affecté **81** victimes), ensuite dans la préfecture de la **Haute-Kotto** (66 violations ayant affecté **63** victimes).

Les éléments du groupe **3R** ont été responsables du viol de **11** femmes et de **7** filles, des mauvais traitements infligés à **19** civils et de la destruction des biens de **12** autres. Par exemple, le 9 décembre à Bilakare (à environ 75 km de Paoua), dans la préfecture de l'**Ouham-Pendé**, quatre hommes armés parlant Sango et arabe, vraisemblablement des éléments du groupe 3R, ont violé une femme

de 29 ans alors qu'elle était au champ en train de récolter des haricots avec son bébé de neuf mois. Durant l'incident, deux autres éléments du même groupe montait la garde et veillait sur le bébé tandis les autres ont giflé et donné des coups de pied à la femme. Les hommes armés l'ont, également, menacé de représailles si elle parlait de l'incident. La femme a ensuite reçu des soins médicaux. Le groupe armé **3R** a été le plus actif dans la préfecture de l'**Ouham-Pendé** (38 violations ayant affecté **59** victimes) et dans la préfecture de la **Mambéré-Kadéï** (9 violations ayant affecté **8** victimes). Dans la préfecture de la Lobaye, le groupe 3R a tué, enlevé, maltraité, blessé et s'est approprié les biens de **18** civils.

Il convient de noter que la DDH a documenté **quatre** cas de recrutement et d'utilisation d'enfants par les **Anti-Balaka affiliés au groupe armé CPC** ayant affecté **93** victimes. Ces atteintes se sont produites entre janvier 2021 et janvier 2023 mais ont été documentées en octobre 2023.

Parmi les autres acteurs, le groupe **Azandé Ani Kpi Gbé** a été responsable de **181** atteintes ayant affecté **125** victimes. Bien que la plupart de ces atteintes aient eu lieu en dehors de la période couverte par le rapport, elles ont été vérifiées et



documentées au cours du quatrième trimestre. Les atteintes comprennent, entre autres, des enlèvements (34 atteintes ayant affecté 55 victimes), des mauvais traitements (32 atteintes ayant affecté 34 victimes), le recrutement et l'utilisation d'enfants (25 atteintes ayant affecté 53 victimes) et des meurtres (23 atteintes ayant affecté 38 victimes). Le groupe **Azandé Ani Kpi Gbé** a été également responsable du viol de 14 filles et de six femmes (21 atteintes) et du mariage forcé de 13 filles et d'une femme, la plupart de ces violations ayant été perpétrées de manière concomitante.

Des éléments **anti-balaka** ont été responsables du viol de 10 filles et du recrutement et de l'utilisation de 36 enfants dans la préfecture de **Mbomou**. La plupart de ces atteintes ont eu lieu avant la période en revue mais ont été vérifiées et documentés en octobre, novembre et décembre 2023.

Des hommes armés non identifiés ont été responsables de 36 atteintes ayant affecté 33 victimes, une diminution par rapport au trimestre précédent (47 violations ayant affecté 61 victimes).

Les violations les plus récurrentes commises par les **acteurs étatiques** sont les arrestations et/ou détentions arbitraires et les conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales relatives au traitement des détenus (159 violations ayant affecté 390 victimes), les mauvais traitements (36 violations ayant affecté 46 victimes), l'appropriation et la destruction de biens (27 violations ayant affecté 32 victimes) et les exécutions extrajudiciaires (11 violations ayant affecté 11 victimes). Des acteurs étatiques ont également été impliqués dans 15 cas de viols ayant affecté sept filles et sept femmes. Les **FACA** ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme (86 violations ayant affecté 75 victimes), principalement des mauvais traitements (26 violations ayant affecté 35 victimes), l'appropriation et la destruction de biens (13 violations ayant affecté 14 victimes) et le viol de cinq filles et de deux femmes. La plupart des

violations des **FACA** ont eu lieu dans la préfecture de **Nana-Grébizi** (14 violations ayant affecté 11 victimes). La MINUSCA a poursuivi le dialogue avec la hiérarchie des **FACA** pour qu'elle prenne des mesures correctives relativement à ces cas. La **police** a commis 73 violations ayant affecté 143 victimes, suivie par la **gendarmerie** (63 violations ayant affecté 170 victimes). Ces violations sont principalement relatives à des arrestations et/ou de détentions arbitraires et des conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales en matière de traitement des détenus.

Les **APS**, à eux seuls, ont été responsables de 40 violations ayant affecté 50 victimes ; ce qui représente une augmentation par rapport au trimestre précédent (15 violations ayant affecté 18 victimes). La MINUSCA est préoccupée par l'augmentation des cas de torture, d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que d'appropriation et de destruction de biens civils perpétrés par les APS. A titre d'exemple, entre le 1er et le 6 décembre, sept hommes ont été arrêtés arbitrairement, détenus et torturés par les APS à Ndassima, Ouaka et Bangui. Le 1er décembre, les six hommes ont quitté Bangui avec deux camions-citernes transportant du carburant pour le site minier de Ndassima. À Grimari, deux éléments de l'ex-Séléka, soupçonnés de collaborer avec les APS, les ont accusés de vol de carburant et ont signalé l'incident aux APS. Par la suite, les APS ont interrogé les six hommes et les ont transportés à Bambari le 2 décembre. À Bambari, les APS les ont torturés, ligoté les bras, scotché la bouche et détenus dans des conteneurs sans eau ni nourriture jusqu'au 6 décembre. Le même jour, les APS les ont transférés dans un hélicoptère jusqu'à leur base située derrière la prison du Camp de *Roux* à Bangui, où ils ont continué à les soumettre à des actes de torture. Au 7 décembre, les hommes étaient détenus à l'OCRB et n'avaient pas comparu devant un magistrat.

La DDH a continué à documenter des abus de pouvoir de la part des **FACA** conduisant à des violations du droit de propriété telles que l'extorsion

d'argent, le pillage du bétail et les taxes illégales au niveau des barrières de sécurité ou des points de contrôle situés à l'entrée des villages ou à proximité des routes principales. Malgré l'engagement pris par les dirigeants des FACA de s'attaquer à ce problème, de nombreux incidents restent largement impunis ; ce qui contribue à dégrader les relations entre les FACA et les communautés concernées. La période en revue a vu une augmentation des cas d'appropriation de biens et d'imposition illégale

commis par les **FACA** (16 violations ayant affecté 17 victimes) par rapport au trimestre précédent (11 violations ayant affecté 23 victimes). Il convient de noter que ces abus sont souvent commis parallèlement à d'autres violations telles que les mauvais traitements, la torture, les arrestations arbitraires, les menaces à l'intégrité physique ou mentale et la privation de liberté.

## VICTIMES

Sur la base des constatations de la DDH, **1 199** civils ont été victimes de violations et atteintes aux droits de l'homme perpétrées par des groupes armés, des acteurs étatiques et d'autres acteurs. Parmi ces victimes, **335** ont subi des violations multiples, dont **20** groupes de victimes collectives. Cela représente une **augmentation de 39% du nombre de victimes** par rapport au trimestre précédent.

**Les hommes** continuent de représenter la majorité des victimes (**682**), suivis par les **garçons** (**205**), les **femmes** (**109**), les **filles** (**110**) et **quatre mineurs** de sexe inconnu. En outre, **89** groupes de **victimes collectives** ont été recensés. La plupart de ces groupes étaient victimes d'appropriation de biens (**45**), de conditions de détention inhumaines (**23**) et d'attaques illégales (**16**).

**Les hommes** ont été principalement victimes d'arrestations et/ou de détentions arbitraires (**333**), d'appropriation de biens (**140**), de meurtres (**101**) et de mauvais traitements (**93**). Les garçons ont été davantage victimes de recrutement et

d'utilisation d'enfants (**158**), d'enlèvements (**65**) et de mauvais traitements (**16**). Les **femmes** ont été principalement victimes de viols (**46**), de mauvais traitements (**28**) et de meurtres (**21**). Les **filles** ont été principalement victimes de viols (**84**), d'enlèvements (**52**) et de recrutement et d'utilisation d'enfants (**55**).

